

CHAPITRE 2 : LES PARTIES/ ÉTAPES DU MÉMOIRE

- **Objectifs spécifiques**

- Identifier et définir les critères de choix d'un sujet de recherche
- Formuler/libeller un sujet de mémoire
- Définir et poser un problème de recherche
- Poser des questions de recherche
- Définir des objectifs et hypothèses de recherche
- Définir un cadre méthodologique adapté
- Choisir et définir les outils de collecte des données adaptés à sa recherche
- Analyser des données quantitatives et qualitatives
- Discuter des résultats
- Enoncer les différentes parties d'une conclusion

- **Contenu**

Le projet de recherche commence dès le choix du sujet fondé sur une diversité de paramètres et de conditions.

II.1. Le choix du sujet

Le choix du sujet de recherche obéit essentiellement à cinq (5) critères :

II.1.1. L'originalité

Un sujet original ne doit pas relever de l'ordinaire, du déjà-vu. Il doit susciter de la curiosité autour d'un phénomène préalablement identifié. L'originalité peut procéder de l'imagination et du sens de l'innovation du chercheur. Lorsque le thème traité a déjà fait l'objet d'études antérieures, l'on doit s'assurer que le phénomène étudié ainsi que les données traitées ont suffisamment évolué à un degré tel qu'une nouvelle étude s'avère intéressante et opportune.

II.1.2. L'intérêt

L'intérêt d'un sujet se situe à trois (3) niveaux :

- *Au niveau personnel* : il doit être en cohérence avec le projet professionnel personnel du chercheur lequel doit s'assurer de l'utilité de la recherche envisagée par rapport à sa spécialisation et à son projet d'insertion professionnelle.

- *Au niveau du domaine de spécialisation* : le sujet choisi doit comporter un certain intérêt précis pour le domaine de spécialité dont il relève. Cet intérêt doit se manifester à travers l'apport que l'étude pourrait constituer pour l'avancée des connaissances dans la spécialité.
- *Au niveau institutionnel* : certaines études portent sur des questions touchant directement ou indirectement à l'organisation institutionnelle d'un établissement ou d'une structure commerciale quelconque. Dans ce cas, l'étude doit aboutir à des résultats assortis de recommandation dont l'exploitation pourrait être d'une certaine utilité pour l'entité en question.

II.1.3. La faisabilité

L'étude envisagée doit être faisable sur le plan matériel, temporel et financier.

- Sur le plan **temporel**, le chercheur doit s'assurer du fait que le temps imparti à la recherche est suffisant pour conduire celle-ci à terme et dans les délais impartis.

L'étude ne doit pas prétendre couvrir une portée temporelle que le chercheur ne pourrait maîtriser.

- **Sur le plan matériel**, il s'agira de s'assurer de l'accessibilité au cadre de l'étude et aux données nécessaires ;
- **Sur le plan financier** il est essentiel de disposer de ressources suffisantes pour faire face aux charges encourues par l'enquête de terrain.

La pertinence d'un sujet se détermine aussi à travers le lien qu'il entretient avec le domaine de spécialisation dont il relève. En d'autres termes, le chercheur doit veiller à ce que le sujet choisi ait un rapport direct avec son domaine de spécialisation.

II.1.4. La spécialisation

La pertinence d'un sujet se détermine aussi à travers le lien qu'il entretient avec le domaine des spécialisations dont l'étude relève. Le chercheur doit donc veiller à ce que le sujet choisi ait un rapport direct avec son domaine de spécialisation.

II.1.5. La formulation

Les interrogations directes ou indirectes, les déclarations, les points de vue, opinions sont à exclure du libellé d'un sujet. Ce dernier doit être clair et précis et ne doit prêter à aucune équivoque ; il doit, par ailleurs, respecter les limites liées à l'espace et au temps.

Le sujet, somme toute, doit être problématisé.

II.2. La problématique

Le processus d'élaboration d'un travail de recherche part de l'identification d'un problème pertinent. Ce dernier est identifié à partir de considérations générales et spécifiques sur le cadre de l'étude. Le chercheur procède à une présentation détaillée du contexte de l'étude dont il justifie l'intérêt et la pertinence en lien avec le problème étudié. Les éléments de justification de l'intérêt du thème de recherche doivent être clairement énoncés. Le chercheur commence par offrir une description générale du contexte dans lequel s'inscrit l'étude puis en justifie la pertinence. L'énoncé du problème peut se faire à travers un questionnement ou toute autre forme d'expression susceptible de mettre en exergue le pourquoi de l'étude, la motivation principale du choix du sujet. De ce qui précède, on dégage une suite de questions pertinentes destinées à mieux clarifier l'objet de la recherche. C'est à cette étape que sont posées les questions de recherche.

II.2.1. Les questions de recherche

À partir de l'énoncé du problème, le chercheur pose les questions de l'étude. On distingue deux (2) types de questions de recherche: une question principale et des questions secondaires ou spécifiques.

La question principale est le *Quoi* de l'étude, le fil conducteur à partir duquel s'élaborent les questions secondaires.

Généralement, la question principale de recherche est le condensé du problème de recherche. Elle est posée sous forme interrogative directe ou indirecte. Elle doit être posée de façon claire et précise, ouverte et accessible en tenant compte des éléments contextuels et pertinents de l'étude. Les questions de recherche secondaires sont une explicitation de la question de recherche principale. Leur nombre doit être limité en fonction de la portée de la question secondaire.

II.2.2. Les objectifs de recherche

L'étude se fixe un objectif général et des objectifs spécifiques. À l'instar de la question de recherche principale, l'objectif général permet au chercheur d'avoir une idée claire sur l'orientation de son étude. Les objectifs spécifiques, quant à eux, sont une élaboration de l'objectif général qu'ils explicitent.

Les objectifs et les questions de recherche doivent entretenir des liens de cohérence et de logique.

II.2.3. Les hypothèses

Par définition, une hypothèse de recherche est une proposition de réponse provisoire à une question de recherche. On distingue deux (2) types d'hypothèses : une hypothèse principale et des hypothèses secondaires ou spécifiques.

Les hypothèses sont formulées de manière affirmative mais sous une forme de suppositions avec une modalisation des verbes porteurs de sens hypothétique. Une hypothèse ne doit pas être une affirmation péremptoire.

Les hypothèses, tout comme les objectifs, doivent entretenir des liens de cohérence avec les questions.

II.3. Le cadre méthodologique

La méthodologie du mémoire est le cadre général de vérification des hypothèses de recherche. Elle propose un processus et des outils de collecte de l'information pertinente. Elle présente également un cadre d'analyse des données collectées.

La description du cadre méthodologique commence par celle de l'histoire de la collecte des données. À cet égard, le chercheur rappelle, en les décrivant, les différentes étapes ainsi que les difficultés rencontrées lors de la collecte des données.

Les outils de collecte des données choisis par le chercheur doivent être justifiés en lien avec l'objectif général ou l'orientation de la recherche (qualitative, quantitative ou mixte)

II.3.1. Les outils de collecte des données

II.3.1.1. Les recherches bibliographiques/ documentaires

Pour la collecte des données pertinentes, il est généralement conseillé de commencer par les lectures bibliographiques.

La recherche bibliographique joue un rôle crucial dans le processus d'élaboration d'une recherche.

Elle permet au chercheur d'avoir une vue d'ensemble du domaine et, en particulier, du sujet traité. Elle permet aussi d'éviter les redites éventuelles et de conférer un positionnement original à l'étude.

La recherche bibliographique porte sur les publications à caractère général et les publications à caractère spécialisé, portant directement sur des aspects du sujet. Ces publications peuvent être des ouvrages, des articles scientifiques, des thèses, des mémoires etc.

On commence généralement par des ouvrages dont on sélectionne un nombre pertinent et réduit que l'on présente de façon successive sous forme de synthèse. On veillera à mettre l'accent sur les aspects les plus proches de l'étude.

Ensuite, viennent les articles scientifiques puis les thèses et mémoires. La présentation de ces derniers suivra le même canevas que celle des ouvrages. Le chercheur peut commencer cette revue de la littérature par des publications dites générales et terminer par des publications spécialisées. Toutefois, lorsqu'il constate que les ressources bibliographiques sont en nombre limité sur le sujet, il commence généralement par traiter les ouvrages spécialisés.

II.3.1.2. Le questionnaire

Le questionnaire est un outil privilégié pour la collecte des données dans le cadre d'une étude quantitative. Son utilisation ne doit pas être un prétexte pour abuser de l'opinion des informateurs.

❖ Le choix des informateurs

Avant de procéder à l'administration du questionnaire, le chercheur identifie sa population d'enquête puis choisit son échantillon. L'échantillonnage est une étape cruciale dans l'élaboration et l'administration d'un questionnaire. Il s'opère à partir d'une population d'enquête déterminée dont on ne ciblera que la partie directement concernée dans l'étude. En général, le chercheur procède par échantillonnage ciblé ou échantillonnage aléatoire.

L'échantillonnage ciblé consiste à extraire d'une population d'enquête un nombre déterminé d'informateurs choisis en fonction de critères spécifiques et auxquels on administre le questionnaire. Le pourcentage de la population ciblée par rapport à la population générale est déterminé par la représentativité de la première par rapport à la deuxième.

L'échantillonnage aléatoire consiste à choisir sa population d'enquête sans impliquer des critères préétablis. Ce qui compte dans un tel échantillonnage c'est sa représentativité et son importance numérique.

Cette représentativité peut être déterminée à partir de sous critères discriminatoires permettant d'isoler au mieux les répondants clés.

❖ L'élaboration du questionnaire

Dans un questionnaire, on trouve généralement plusieurs parties exposées suivant une logique préétablie. Un questionnaire a toujours un entête comportant les éléments suivants:

Contact de l'enquêteur (en haut à gauche), le résumé de l'objectif du questionnaire spécifiant le pourquoi de son administration.

Identification des répondants : on cherche à recueillir ici toute information relative à l'informateur (âge, sexe, profession, ethnie, niveau d'étude, situation matrimoniale, groupe ethnique etc.)

Le choix des rubriques à renseigner va dépendre des objectifs de l'étude. Ainsi, la connaissance de l'âge des répondants peut s'avérer utile dans une étude mais superflue ou non pertinente dans une autre.

❖ Questions sur le sujet d'étude

Il s'agit de questions permettant de connaître le niveau de connaissance de l'informateur sur le sujet étudié et de recueillir son avis sur les aspects clés de l'étude.

Il existe quatre (4) types de questions que l'on peut soumettre à la connaissance de l'informateur.

- *Question ouverte* : ce sont des questions qui offrent à l'informateur la possibilité de développer ses réponses. Exemple: Que pensez-vous de la loi sur les entreprises familiales ?
- *Question fermée* : l'informateur n'a pas la possibilité de détailler ses réponses qui ne peuvent être que *oui*, *non* ou d'autres modalités fixées par l'enquêteur (questions à choix multiples, appréciations diverses exprimées sous forme d'adverbe)
- *Question semi-ouverte/semi-fermée* : Elles sont la combinaison des deux premières modalités. Elles donnent à l'informateur une marge de manœuvre plus ou moins limitée dans les réponses qui peuvent être brèves ou détaillées.
- *Questions de contrôle ou de vérification* : Elles permettent de s'assurer de l'authenticité et de la cohérence des réponses fournies par les informateurs. Elles doivent être posées de façon habile et parfois subtile.

À ces quatre (4) types de questions, le chercheur peut à la fin ajouter d'autres qui permettent d'interroger l'informateur sur son opinion globale par rapport au sujet de l'étude.

À cet effet, on peut user de questions ouvertes afin de lui donner le plus de marge possible.

❖ L'administration du questionnaire

Il existe deux (2) modes d'administration du questionnaire.

L'administration directe : le questionnaire est distribué en mains propres aux informateurs auxquels on donne un délai de retour. Le retrait du questionnaire se fera de la même façon.

L'administration indirecte : elle se fait suivant trois (3) modalités, à savoir par courrier postal, courriel ou par personnes interposées.

❖ L'exploitation du questionnaire

L'exploitation du questionnaire peut se faire suivant différentes approches. On peut le faire à partir et en considération de diverses variables prédéfinies auxquelles on rattachera chacune des réponses recueillies. On peut également partir des objectifs spécifiques de l'étude dont les questions spécifiques correspondantes pourront servir de repère. Le chercheur recueille ainsi l'ensemble des réponses fournies en les classant et en les traitant selon les aspects spécifiques de l'étude auxquels elles renvoient.

On peut recourir à des logiciels spécialisés tels que Google Forms, Sphinx.

II.3.1.3. Le guide d'entretien

L'entretien est l'une des méthodes qualitatives les plus utilisées dans les recherches.

L'élaboration du guide d'entretien n'obéit pas aux mêmes critères que ceux du questionnaire.

Il permet de recueillir plusieurs éléments : l'avis, l'attitude, les sentiments, les représentations etc. Le guide d'entretien établit une relation particulière entre le chercheur et l'informateur. Au cours de l'entretien, le chercheur peut être amené à modifier, changer, retirer ou remplacer des questions en fonction de l'évaluation de l'entretien et des réponses fournies par l'informateur. On peut dès le début de l'entretien demander l'autorisation d'enregistrer ou de prendre au moins notes et des photos.

Le guide d'entretien est un outil flexible dont le contenu s'adapte à son interlocuteur. L'entretien, dans le cadre d'une recherche, peut être utilisé de trois (3) façons différentes selon les objectifs spécifiques à l'étape concernée.

- L'entretien exploratoire

Il s'agit d'un type d'entretien qui sert de prétexte pour repérer et identifier les questions pertinentes à poser au cours de l'entretien principal. Il permet également de confirmer, modifier,

réajuster ou même d'annuler le sujet de l'étude. À ce titre, il est assimilable à la phase de pré enquête, laquelle offre la possibilité de vérifier l'intérêt et l'originalité du sujet.

- L'entretien principal

C'est le plus long et formel, puisqu'il permet de recueillir le maximum d'information à analyser. Il permet d'approfondir ou de modifier la problématique et de réajuster les hypothèses.

- L'entretien de contrôle

Il est généralement conduit en fin d'étude pour vérifier les hypothèses initiales et dégager les grandes lignes de la conclusion.

L'entretien principal se distingue aussi des autres types du fait qu'il peut comporter trois modalités différentes :

L'entretien directif

Aussi appelé entrevue normalisée, il obéit à une structure stricte bien définie qui implique le respect de l'ordre des questions, la formulation des questions et la durée de l'entretien. Les questions de l'entretien directif sont souvent fermées et peuvent permettre de réaliser une analyse statistique des réponses obtenues.

L'entretien semi directif

Ce type d'entretien se fonde sur des questions généralement ouvertes, dont les réponses peuvent en appeler d'autres. Leur nombre peut varier d'un informateur à l'autre. Ainsi, même si les questions et leur ordre sont préparés à l'avance, le chercheur peut être amené à y ajouter d'autres ou à changer leur ordre chronologique au cours de l'entretien.

Parmi les avantages de ce type d'entretien, on peut citer la possibilité qu'il donne au chercheur d'engager une discussion ouverte avec l'informateur, de relancer ce dernier sur les questions dont les réponses manquent de précision ou de clarté. En revanche, on pourrait objecter à l'entretien semi directif le manque d'harmonie et d'uniformité qu'il introduit dans les réponses recueillies auprès des différents informateurs.

L'entretien non directif

Il est aussi appelé entretien libre ; il ne porte pas forcément sur des questions préparées à l'avance mais sur un thème de discussion. L'étudiant n'intervient généralement que pour préciser une question, relancer l'informateur, etc.

Parmi les avantages de ce type d'entretien on peut citer :

- La liberté d'expression ;
- Moins de formalisme dans l'échange.

Parmi les inconvénients, on cite le fait qu'on ne peut pas maîtriser la durée de l'entretien, entre autres.

II.3.1.4. Le focus groupe

Le focus groupe est une méthode de collecte des données utilisée dans les études qualitatives. Elle consiste à interroger de façon simultanée un nombre réduit de personnes (entre 6 et 12) afin de recueillir des informations concordantes ou discordantes du fait des désaccords qui peuvent émerger dans le groupe. Parmi les avantages du focus groupe, on peut citer : la simultanéité des questions et des réponses, l'établissement d'un contact physique direct avec les personnes interrogées, la mise en nue des points de désaccord au sein de groupe.

Ses limites sont généralement : le manque de représentativité des réponses collectées de l'ensemble du groupe, le nombre limité de questions posées et le risque que certains membres du groupe interviennent dans les discussions moins que d'autres.

II.3.1.5. L'observation

L'observation est une forme d'immersion que le chercheur effectue dans le milieu de son enquête dans le but de recueillir des informations de première main auprès de la population cible. La durée de l'observation peut varier en fonction des objectifs que le chercheur s'est fixés. Le chercheur s'assimile à sa population d'enquête en épousant l'essentiel de ses habitudes.

L'observation peut également se dérouler à partir d'une position plus ou moins distante par rapport à sa population d'enquête. Malgré le risque qu'elle peut comporter, en particulier lorsqu'elle porte sur des milieux secrets ou dangereux, l'observation a l'avantage de fournir au chercheur des données de première main.

Il existe quatre types d'observation :

En fonction du moment et du lieu de l'observation

L'observation peut être **directe**, autrement dit elle s'effectue au moment même où se déroulent les faits, les événements objet de l'étude.

L'observation peut être **indirecte**. Dans ce cas, elle se fait à distance, grâce à des outils technologiques (caméras de surveillance, autres). Les images ou enregistrements seront ensuite traités. C'est ce décalage temporel qui rend ce type d'observation indirect.

En fonction de la participation de l'observateur

L'observation peut être **participante**. Le chercheur observateur recueille des informations en s'intégrant à la vie/aux activités/au fonctionnement de la personne ou du groupe étudié. On pourrait parler ici d'une sorte d'immersion dans la vie du groupe, laquelle nécessite des capacités de prise de distance de la part du chercheur.

L'observation peut être non participante.

L'observateur est considéré tel un simple spectateur : il ne participe pas aux événements observés mais en garde une certaine distance, prend des notes et ou fait des enregistrements de ce qu'il observe ; il ne prend pas ou peu la parole.

En fonction de l'objectif recherché

L'observation peut être **exploratoire**.

Dans ce cas, elle se fait au moment de la préparation de l'étude, afin de collecter un certain nombre d'informations. Elle sert à « tâter le pouls » du terrain, à identifier des variables pertinentes pour construire la grille d'observation, et aussi à préparer l'observation principale.

L'observation peut être **principale**.

Il s'agit de l'observation la plus scientifique, qui consiste à prêter la plus grande attention au cadre, au groupe ou à la situation étudiés. L'observation principale se fait dans le respect de ce qui a été prévu et élaboré lors de la phase exploratoire. Elle sert essentiellement à vérifier des hypothèses, en répondant de façon précise aux questions de recherche posées en amont.

II.3.2. Analyse et interprétation des données

L'analyse et l'interprétation des données collectées peuvent se faire de différentes méthodes.

II.3.2.1. La méthode PESTEL

L'analyse PESTEL est utilisée pour évaluer l'environnement macro-économique de l'entreprise ou d'une organisation quelconque. Son intérêt est fondé sur l'hypothèse selon laquelle l'environnement externe de toute organisation influence forcément les activités et les performances de cette dernière. Cette influence, qui peut être directe ou indirecte a des avantages et des inconvénients sur l'organisation. C'est pourquoi, celle-ci doit chercher à tirer le meilleur de son environnement externe.

L'analyse PESTEL permet d'évaluer les facteurs macro-environnementaux suivants :

- **Politique (P)** : le chercheur s'y intéresse à la stabilité ou instabilité politique du pays, à la politique fiscale et sociale en vigueur à la géopolitique, aux accords commerciaux signés avec d'autres pays, à la politique de lutte contre la corruption et la concussion.
- **Economique (E)** : sont explorés les éléments suivants : le taux de chômage, le pouvoir d'achat, la stabilité de la monnaie, la croissance économique, l'inflation, l'accès au financement, l'appartenance à une organisation économique supranational, le poids de chacun des trois secteurs sur l'économie nationale.
- **Socioculturel (S)** : l'analyse socioculturelle s'intéresse aux données démographiques sur l'éducation, les habitudes d'achats, les activités de loisirs et de culture, la configuration de ménage
- **Technologique (T)** : renvoie à la situation et à l'évolution du marché de technologie, à l'accès de la population à ses services, aux investissements consentis dans le secteur, au niveau d'innovation dans le secteur, etc.
- **Ecologique (E)** : L'analyse va aborder les questions suivantes : les politiques étatiques de l'écologie, l'effet du changement climatique, la politique de gestion des déchets.
- **Légal (L)** : Le chercheur s'intéresse ici à la législation globale en vigueur dans le pays (loi, décret, règlement). Il analyse l'apport de cette législation à la protection des consommateurs, à l'encadrement des activités économiques et à toute autre question susceptible de susciter des problèmes juridiques ou légaux.

II.3.2.2. Approche holistique

Il s'agira pour le chercheur de s'intéresser à l'ensemble des données collectées qu'il analysera à l'aune des questions de recherches spécifiques. Les données sont présentées d'abord sous forme de tableau, schéma, figure, etc. Chaque question spécifique fait l'objet d'un traitement en s'appuyant sur trois (3) leviers : les connaissances pertinentes du chercheur dans le domaine d'étude, les données issues des outils administrés sur le terrain et les informations relevant du contexte.

L'interprétation des données permet de comprendre la situation ou l'évolution du problème étudié, de prédire l'avenir et d'apporter des réponses partielles complètes aux questions de recherche. À la fin de l'interprétation des données, le chercheur positionne les résultats par rapport à ses hypothèses des questions de recherche. Il peut dès cette étape, avoir une idée plus ou moins claire de la confirmation au nom de ses hypothèses de recherche.

II.4. La discussion

L'étape de la discussion présente des avantages qualificatifs dans la réalisation de l'étude et la consolidation de la vérité scientifique.

En effet, la discussion, après avoir servi de cadre de rappel des difficultés majeures rencontrées dans la réalisation du travail, permet :

- De relativiser ou de nuancer les résultats obtenus. Le chercheur considère l'ensemble des paramètres non pris en compte et qui sont susceptibles de tronquer les résultats. Il peut, par exemple, réinterroger l'ensemble du processus de collecte des données en accordant une attention particulière à des outils tels que le questionnaire pour lequel il s'intéressera à la méthode d'échantillonnage. Il peut également réexaminer les questions posées ainsi que bien d'autres paramètres tels que son implication personnelle dans la conduite des entretiens, l'espace ou le temps propres à l'étude, le libellé du sujet, l'exhaustivité des informations pertinentes,...
- D'approfondir ou d'ouvrir des perspectives. L'étude menée peut bien faire l'objet de différents approfondissements portant essentiellement sur la problématique générale et le cadre méthodologique adopté. Il est important, à cet égard d'examiner l'ensemble des possibilités de réorientation ou d'approfondissement de l'étude pouvant permettre d'ouvrir des perspectives de recherche.

La conclusion

La conclusion permet :

- ❖ De faire le rappel de ce qui constitue l'essentiel du travail de recherche à savoir la question principale, l'objectif général, l'hypothèse principale et éventuellement l'approche méthodologique choisie.
- ❖ De rappeler les résultats auxquels l'étude est parvenue en mettant en relief ceux qui permettent de répondre aux questions de recherche posées en amont.
- ❖ De rappeler les difficultés rencontrées au cours de la recherche en soulignant les possibilités de correction ou le réajustement de la problématique.
- ❖ D'ouvrir des perspectives de recherche tirées de la discussion des résultats.

Cette partie permet d'opérer les prolongements possibles sur le sujet étudié.

Ressources :

Quelques vidéos du responsable du cours sur les chapitre 1 et 2

Exercice : évaluation sommative

En partant de votre propre libellé de sujet de mémoire,

- Énoncez un problème de recherche pertinent.
- Énoncez une question de recherche principale, un objectif général et une hypothèse principale de recherche pertinents.
- Spécifiez deux outils pertinents de collecte des données nécessaires à la conduite de l'étude puis justifiez vos choix.

- **Activités d'animation du cours**

- *Les étudiants travaillent en binôme pendant 15 minutes, puis présentent l'un le sujet, le problème de recherche, les questions, objectifs et hypothèses de recherche de l'autre.*